

Portant validation du devis de la société M.R.NET concernant l'achat de matériel pour le service restauration scolaire

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société M.R.NET pour l'achat de matériel pour le service restauration scolaire ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que le devis de la société M.R.NET est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société M.R.NET concernant l'achat de matériel de cuisine pour le service restauration scolaire d'un montant de 6 175.00 € HT.

signé électroniquement le 27/11/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

